



Interdiction de sortie du territoire

Par **Jeski12**, le **15/07/2009** à **02:16**

Bonjour, rnrnVoilà mon ami à fait trois mois de prisons pour coups, blessures et séquestration, il a annulé récemment un de nos voyages pour partir avec son frère et son meilleur ami en Italie m'assurant qu'il annulait parce qu'ils lui avaient fait la "surprise" d'aller voir la juge et de lui demander l'annulation pour quelques jours de sa défense de sortie du territoire (navrée de rentrer dans les détails mais cela me paraissait plus clair ainsi)rnrnEst ce aussi simple d'annuler pour quelque jours sans raisons particulière une telle décision sans même que la personne concernée ne soit présente? rnPourquoi peut il avoir été soumis à une interdiction de sortie du territoire sachant que la personne qu'il a agressé n'as pas subit de séquelles graves (du moins, d'un point de vue physique) ou autre?rnrnN'ayant aucune connaissance en ce domaine, je m'en remet à vos avisrnrnMerci par avance de vos réponses!

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2009** à **13:08**

BonjourrnrnL'interdiction de sortie du territoire est une des mesures pouvant être prononcée lors de la mise en place d'un contrôle judiciaire (suite par exemple à l'ouverture d'une instruction ou lors de la mise en liberté conditionnelle...) . Cette mesure est prononcée par un magistrat.rnrnEn effet il est possible de demander au magistrat une autorisation exceptionnelle de sortie du territoire. Bien évidemment le magistrat demandera des garanties (destination, durée, billet de retour)rnrnPour un voyage en Italie il est en effet possible pour un magistrat de l'y autoriser puisque ce voyage ne nécessite pas la remise d'un passeport et que le mandat européen émis par une autorité judiciaire d'un état membre est d'application directe dans l'état membre où serait la personne visée par le mandat.rnrnRestant à votre disposition.

Par **Jeski12**, le **16/07/2009** à **16:19**

Bonjour citoyenalpha,rnrnrnMerci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à mon message, j'avais surtout l'impression que faire cette demande à un magistrat sans la présence de la personne concernée par l'interdiction, était impossible ou du moins beaucoup plus compliqué, mais a priori non! rnPensez vous qu'il faille s'y prendre longtemps à l'avance ou que les délais peuvent être relativement rapide?rnrnrnCordialement,rnrnJ.V

Par **citoyenalpha**, le **17/07/2009** à **10:07**

excusez moi je n'avais pas compris que c'était ses amis qui avaient fait cette demande. rnrnIl apparaît que cette demande ne puisse aboutir auprès du magistrat. Il appartient à la personne ou à son avoué de faire cette demande.rnUne demande de relève exceptionnelle d'interdiction de sortie du territoire n'est pas si simple à obtenir et au vu des dossiers à traiter par les magistrats le traitement d'une telle demande prend du temps. rnrnEn effet le magistrat doit informer le procureur de votre demande et celui ci doit en retour lui signifier son accord ou son refus motivé avant que le magistrat prenne sa décision.rnrnRestant à votre disposition.

Par **Jeski12**, le **20/07/2009** à **23:47**

Bonsoir,rnrnUn grand merci pour vos réponse qui m'ont été d'une grande aide!rnrnBonne continuation,rnrnJ.V

Par **elonxi**, le **18/07/2010** à **23:38**

Bonjour,rnJ ai une interdictionde sortie de territoire.rnLors du controle douanier en France peut ton le savoir a l'aéroport je pars sue 2 semaine. merci

Par **nviiy**, le **26/12/2012** à **18:28**

Bonjour,rnJe doit partir a Amsterdam dans 3 jours, sauf que je suis en contrôle judiciaire. Donc je n'ai pas le droit de quitter le territoire français sans autorisation du juge. Je n'ai pas eu le temps de le faire. Je voulais savoir si je pars si il pourrons le savoir ? rnmerci d'avance pour vos réponse

Par **Lapoisie**, le **08/03/2013** à **01:55**

Comment sa ce fais que ce soir comme par hasard je me fais contrôler comme toujours par la

bac de nuit qui met plus de temp que d'habitude a me rendre mes papier d'identité me dise que j'ai une interdiction de sortire de territoire je dois partire d'ici 3 jours pouvez vous m'aider svp urgent

Par **alain62**, le **23/10/2013** à **09:43**

Bjr mon fils doit se rendre a amsterdam en voiture avec un copain mais celui ci est interdit de sorti de territoire que risque mon fils et son ami. Si il se fon controle a la douane merci de votre reponse

Par **alain62**, le **23/10/2013** à **09:47**

Bjr mon fils doit se rendre a amsterdam en voiture avec un copain mais celui ci est interdit de sorti de territoire que risque mon fils et son ami. Si il se fon controle a la douane merci de votre reponse

Par **alain62**, le **23/10/2013** à **11:45**

Y

Par **alain62**, le **23/10/2013** à **11:46**

Y

Par **duviau**, le **23/10/2014** à **18:38**

personne n'a de reponse a toutes ces questions ?? j'ai aussi besoin d'avoir cette reponse si quelqu'un sait je très très curieuse de savoir la reponse...

Par **famille72**, le **29/04/2016** à **14:43**

la personne qui est inscrit sur le fichier d'interdiction de sortie du territoire français est il inscrit aux fichiers Européens? Merci d'avance.

Par **Ksis**, le **08/06/2016** à **12:18**

Bonjour mon copain est interdit de sortie de territoire jusqu'à son jugement dont nous n'avons pas la date et qui pourrait avoir lieu dans + 2ans... En septembre je déménage a Cayenne (Guyane française) Lorsque l'on est soumis a une interdiction de sortie de territoire jusqu'où s'étend la limite du territoire concerné? Peut-il me suivre en département d'outre mer? Sachant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un passeport pour s'y rendre. rnMerci

Par **Olaketale**, le **19/01/2017** à **22:34**

Alors vous avez pu sortir ou pas à la douane esquil vous ont bloquer?

Par **loulou49**, le **12/03/2017** à **20:13**

mon fils a ete juge et ne doit plus entrée dans le territoire du maine et loire alors cela un confis avec son ancienne copine mais ne la pas taper juste harceler merci comment annuler cette decision car toute la famille es dans le département cdlr et doit avoir un travail et il loge chez nous

Par **Con**, le **12/09/2017** à **14:04**

Bjr est ce que si la personne et en vacances mtn part exemple et la police a fait déjà interdiction de quitter le territoire français est ce que il on déjà les info que la personne et déjà en vacances elle a déjà quitter territoire

Par **Visiteur**, le **12/09/2017** à **21:12**

Bonsoir, rnVous cherchez visiblement va quitter le territoire.rnFaites le légalement en demandant une autorisation de sortie, au lieu de chercher comment ne pas être repéré.

Par **eozen**, le **13/09/2017** à **11:47**

Bonjour KSIS,rnrnEn principe il s'agit en métropole du territoire métropolitain, moi-même ne pouvant me rendre dans ma commune natale d'outre mer où par ailleurs je serais traiter comme un étranger!